

## QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'INSERTION ARTICLE 60§7 ?

L'article 60§7 de la Loi organique des CPAS permet à un **CPAS** d'agir en tant qu'**employeur** à l'égard d'un bénéficiaire du droit à l'intégration sociale.

### Objectifs :

#### Pour l'utilisateur :

- Offrir l'opportunité d'**acquérir une expérience professionnelle**
- **avantage financier permettant l'engagement sur une période définie**

#### Pour le Candidat :

- Permettre d'**ouvrir/de réouvrir** un droit complet aux **allocations de chômage**
- **s'intégrer sur le marché du travail avec une première expérience enrichissante**

Toute personne peut, dans sa vie, se retrouver en difficulté et bénéficier d'une aide au CPAS.

Nous accompagnons tant des personnes diplômées que d'anciens indépendants, mais aussi des personnes inexpérimentées faisant preuve d'une réelle motivation à (ré)intégrer le marché de l'emploi.

## LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

### Conditions :

- Signature d'une **convention de collaboration** entre le CPAS et le partenaire
- **Profil de fonction** défini
- **Fiche de poste et d'une analyse de risque** établie en collaboration CPAS/Utilisateur

Le Travailleur :

- Sera occupé pour un temps plein : **37h/semaine**
- Sera suivi par **un tuteur** au sein de l'entreprise
- sera suivi via **des évaluations** avec un assistant social

### Contribution financière :

**350 €/mois pendant la durée du contrat pour un ETP**



## DUREE DU CONTRAT ET REGIME DE TRAVAIL

Pour une personne n'ayant jamais travaillé, la durée du contrat de travail art. 60§7 dépendra de l'âge de la personne au moment où elle introduira sa demande d'allocation de chômage.

Âge	Nombre de Jours à prester
< 36 ans	312 (12 mois)
36 - 49 ans	468 (18 mois)
≥ 50 ans	624 (24 mois)

***Le CPAS recherche de nouveaux partenaires, et c'est là que vous intervenez !***

## VOTRE INTÉRÊT ?

Le CPAS reste l'employeur

Le CPAS est responsable en matière de paiement des salaires moyennant une contrepartie financière

Un accompagnement et des conseils personnalisés

Des profils analysés correspondant aux besoins

Une Participation à la réinsertion socioprofessionnelle

Editeur Responsable :  
Jean-Luc Fayt, Président  
Ne pas jeter sur la voie publique

## Une Rencontre pour en Discuter ? CONTACTEZ-NOUS !

Cornez Lindsay

Capteur emploi  
0476/80.31.16

[capteur.emploi@cpasbinche.be](mailto:capteur.emploi@cpasbinche.be)

Plancq Cindy

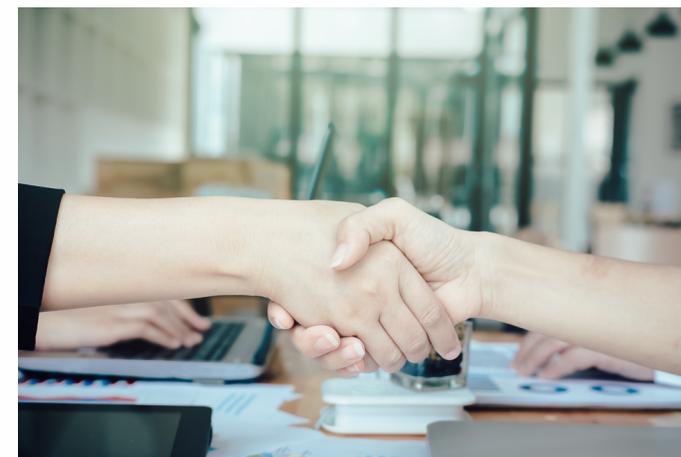
Agent de prospection  
0478/96.25.35

[prospection.sip@cpasbinche.be](mailto:prospection.sip@cpasbinche.be)

Avec le soutien de:



Cofinancé par  
l'Union européenne



Envie de recruter du personnel ?  
Découvrez comment le CPAS de Binche peut vous aider.

## La convention article 60§7



50 Rue Salvador Allende  
7134 Leval-Trahegnies